

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

L'an deux mille vingt-deux, le 20 septembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°22.07.12

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 14 septembre

Présents	25
Pouvoirs	8

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Yann PERTUISEL, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Michèle DECHAUD, Hortense MALLIÉ, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Mathieu PIETRI à Richard MALLIÉ, Corinne LE MEUT à Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI à Thomas BERGÈRE, Dominique BIECHE à Sophie SURACE, Véronique GARNIER à Stéphan PIERRACCINI, Catherine BIENFAIT à Maëva GAUTELIER, Catherine FOULON à Joseph CASSARO, Saïd ACHACHE à Hervé CAYLA.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET :
ADMISSION EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRECOURVABLES : ANNEE 2020 ET 2022

Monsieur le Comptable des Finances Publiques de Gardanne a transmis un état de demande d'admission en non-valeur. Il correspond à des titres des exercices 2020 et 2022. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées et les poursuites infructueuses. Il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune de les admettre en non-valeur.

L'état n°5537890111 transmis par la Trésorerie se décline comme suit :

Numéro de pièce	Objet	Montant Non-valeur
2022 T-21	Demande remboursement Frais Mise en fourrière	595.50 €
2020 T-712	Demande remboursement Frais Mise en fourrière	845.36 €
2020 T-719	Activités Périscolaires / Bibliothèque	29.10 €
2019 T-378	Demande remboursement Frais Mise en fourrière	526.46 €
TOTAL		1 996.42 €



Le montant total des titres à admettre en non-valeurs s'élève à **1 996.42 euros**.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par la Trésorerie de Gardanne,
Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus
faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrecouvrabilité
évoqués par le comptable.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Admet en non-valeur les titres de recettes dont le montant s'élèvent à :

ANNEE	MONTANT
2022	595.50 €
2020	1 400.92 €
TOTAL	1 996.42 €

Les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, à l'article (6541) et au chapitre (65) sont inscrits.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :


Richard MALLIÉ,
Maire.

